

"La France a accru de 53% ses ventes de charbon" dans Le Figaro (25 septembre 1953)

Légende: Le 25 septembre 1953, le quotidien français Le Figaro établit un premier bilan de la politique de concurrence dans les milieux du charbon et de l'acier.

Source: Le Figaro. dir. de publ. Brisson, Pierre. 25.09.1953, n° 2 813; 126e année. Paris: Le Figaro. "La France a accru de 53% ses ventes de charbon", auteur:L., J. , p. 11.

Copyright: (c) Le Figaro

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_france_a_accru_de_53_ses_ventes_de_charbon_dans_le_figaro_25_septembre_1953-fr-e4e5c0a2-6bf5-4a12-8e12-58ed21aa5cf4.html

Date de dernière mise à jour: 21/01/2015

La France a accru de 53 % ses ventes de charbon dans les pays de la communauté depuis l'ouverture du marché commun

La concurrence a de la peine à s'établir entre les producteurs d'acier

La réunion du Comité consultatif, qui vient de se tenir à Luxembourg, a permis de faire le point, après quelques mois de fonctionnement du marché commun du charbon et de l'acier.

Pour le charbon, nous nous trouvons dans une période de difficulté à cause d'une baisse de la consommation dans la navigation intérieure, les centrales électriques et l'industrie sidérurgique. Les industries intéressées ont demandé à la Communauté une enquête sur les causes de cette mévente, qui paraît en partie due à l'abaissement du prix du fuel à la suite de la diminution des tarifs de transport maritime.

La réaction des six pays de la Communauté devant ces difficultés a été de resserrer leur union. Ils ont importé moins des pays extérieurs et ont mieux utilisé leurs propres ressources. L'Allemagne a exporté en sept mois, vers les pays de la Communauté, 426.000 tonnes de charbon de plus que l'an dernier, soit un accroissement de 8 % de ses ventes. La Belgique a augmenté de même ses livraisons de 448.000 tonnes, soit 34 %. La France est le pays qui, proportionnellement à l'ampleur de ses exportations de charbon, a connu le plus fort accroissement : 301.000 tonnes de ses ventes de charbon: soit 53 %.

Le marché commun du charbon reste cependant très imparfait. En effet, dans la plupart des pays, l'exportation et l'importation des charbons se font par des organismes centralisés. Il n'est pas possible au consommateur de choisir en libre concurrence entre le produit du pays et celui de l'étranger. La Haute Autorité compte pouvoir y remédier dans un proche avenir. En France, elle a agi pour que la Caisse de péréquation des combustibles domestiques, qui faussait la liberté du marché, disparaisse. Ses attributions vont être restreintes à partir du 1^{er} octobre et toute discrimination sera supprimée dans un délai de six mois.

Signalons enfin que pour le coke, produit qui manquait dans la Communauté, la production a progressé de 1.305.000 tonnes au cours des sept premiers mois de 1953.

[...]